



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## dégâts des animaux

Question écrite n° 7547

### Texte de la question

M. Jean Valleix appelle l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'occultation d'une partie du rapport Servat, rapport prescrit par la loi n° 92-613 du 6 juillet 1992, visant à indemniser les professionnels subissant des dégâts causés par le gros gibier, en particulier les cervidés, au préjudice des peuplements forestiers. Les sylviculteurs demandent que le principe de l'indemnisation soit admis conformément au rapport Servat mais aussi à la jurisprudence de la Cour de cassation. Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre afin de rétablir cette disposition.

### Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant les dégâts causés par les cervidés aux peuplements forestiers. Le précédent gouvernement a déposé en avril 1997 devant le Parlement le rapport prévu par l'article 16-III de la loi n° 92-613 du 6 juillet 1992. Ce rapport a été établi en prenant en considération les conclusions du groupe de travail présidé par M. Jean Servat. Il exclut le principe d'une indemnisation des dégâts de grand gibier en forêt en privilégiant une meilleure application du plan de chasse. Les propositions nécessitant des modifications réglementaires seront soumises à l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage lors de sa prochaine session en juin 1998. En communiquant le rapport gouvernemental aux préfets, en décembre 1997. Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement leur a demandé de mettre en oeuvre, sans attendre, les orientations du rapport lors de la préparation des plans de chasse pour la campagne cynégétique 1998-1999, en recherchant, là où l'ampleur des dégâts la rend nécessaire, la stabilisation ou la réduction à un niveau acceptable des populations de grands ongulés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Valleix](#)

**Circonscription :** Gironde (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7547

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 1997, page 4420

**Réponse publiée le :** 13 avril 1998, page 2060